



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Suite au Plan d'action institutionnel
concernant le suivi des recommandations
au Collège de Maisonneuve**

Décembre 2016



Québec, le 21 décembre 2016

Madame Malika Habel
Directrice générale
Collège de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2

Objet : Traitement intégré des suivis – Évaluation de la formation générale, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et évaluation du programme *Techniques d'hygiène dentaire*

Madame la Directrice générale,

Lors de sa séance du 14 décembre 2016, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suivis que le Collège de Maisonneuve a apportés aux recommandations faisant partie du plan d'action institutionnel du Collège adopté le 24 février 2014 par son conseil d'administration. Ce plan d'action a été produit sur la base du projet se rapportant au traitement intégré des suivis proposé par la Commission au Collège et visait au suivi des huit recommandations émises par la Commission pour les opérations suivantes : Évaluation du programme *Techniques administratives* (1998), évaluation de la composante de la formation générale (1999), évaluation institutionnelle (2005), évaluation du programme *Techniques d'hygiène dentaire* (111.A0) (2006) et évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) (2011). Quatre de ces recommandations ont été levées depuis l'adoption de ce plan. Le présent rapport examine les suites données par le Collège à trois autres recommandations.

Dans son rapport d'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études, publié en juillet 1999, la Commission avait formulé deux recommandations au Collège. Des suites satisfaisantes ont été données à la première recommandation relative à l'émergence d'un leadership pédagogique au sein du département d'anglais et la définition des orientations pédagogiques susceptibles de rallier l'ensemble de ses professeurs. En réponse à la

deuxième recommandation concernant la mise en place de mesures nécessaires afin de s'assurer que les modes d'évaluation retenus sont à même de certifier l'atteinte des objectifs, et ce, pour chacun des cours, le Collège a effectué plusieurs suivis. Il a révisé sa politique d'évaluation des apprentissages afin de clarifier les balises entourant les évaluations hors classe et l'évaluation en équipe, ainsi que d'augmenter le poids de l'épreuve finale de cours. La Commission note aussi que les plans de cours informent les étudiants des critères d'évaluation de l'épreuve finale, ainsi que les grilles de correction qui sont remises aux étudiants avant l'examen. Par ailleurs, à la suite de l'analyse d'un échantillon d'épreuves finales de cours de français, d'anglais et de philosophie, la Commission constate que la pondération des évaluations finales se situe entre 25 et 30 %, sans qu'il y ait d'autres modalités permettant d'assurer que la réussite du cours dépend de la réussite de l'évaluation finale de cours. Pour cette raison, cette recommandation ne peut être levée.

En ce qui concerne le rapport d'évaluation du programme *Techniques d'hygiène dentaire* publié en juin 2006, la Commission avait recommandé au Collège d'élaborer un processus d'évaluation des apprentissages lors des stages qui assure l'équivalence et l'équité. Les suivis réalisés en février 2014 et en mai 2016 ont permis à la Commission de comprendre le déroulement et les conditions de réussite de stage. De plus, elle a constaté que le Collège s'est doté de critères d'évaluation des compétences visées par les stages afin de guider le travail d'évaluation. L'établissement d'un seuil « attendu » et d'un profil de sortie pour chacun des trois stages contribue également à assurer l'équivalence et l'équité des évaluations. La Commission considère que l'ensemble de ces éléments permet de lever la recommandation relative à l'évaluation du programme *Techniques d'hygiène dentaire*.

Quant au rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, publié en novembre 2011, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les évaluations finales permettent à chaque étudiant de démontrer qu'il atteint les objectifs du cours selon les standards. À la suite de l'analyse d'un échantillon d'épreuves finales de cours, la Commission constate que dans l'ensemble, l'aspect synthèse et intégrateur, ainsi que le niveau de difficulté des épreuves finales de cours sont adéquats. Ces épreuves se déroulent principalement de façon individuelle et lorsqu'elles se font en équipe, le professeur est en mesure de se prononcer sur la maîtrise individuelle de la compétence de l'évaluation. En conséquence, la recommandation est levée.

En résumé, la Commission lève deux des trois recommandations mentionnées ci-dessus, soit la recommandation émise dans son rapport portant sur l'évaluation du programme Techniques d'hygiène dentaire (2006) et la recommandation formulée dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA (2011). La recommandation formulée dans son rapport sur l'évaluation de la composante de la formation générale (1999) est cependant maintenue.

La Commission tient à souligner les efforts consentis par le Collège dans le suivi de l'ensemble des recommandations se rapportant au traitement intégré qui ont permis, en date d'aujourd'hui, de lever six des huit recommandations. Par ailleurs, la Commission rappelle qu'elle attend les suites appropriées pour la recommandation découlant du rapport de l'évaluation institutionnelle (2005) ainsi que pour celle maintenue dans le présent rapport.

Veillez noter que ce rapport sera rendu public incessamment sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M. Guy Gibeau, directeur des études